



Bordeaux, le 24 juillet 2013

DOSSIER DE PRESSE

Le bouclage de la mise à 2x3 voies de la rocade en bonne voie

Michel DELPUECH, préfet de la Région Aquitaine, préfet du département de la Gironde et **Vincent FELTESSE**, député de la Gironde, président de la Communauté urbaine de Bordeaux, ont confirmé aujourd'hui le principe d'un accord Etat - Cub pour accélérer le bouclage de la mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux, jusqu'au pont d'Aquitaine. Sur la base de cet accord, le chantier pourrait démarrer fin 2016. Les deux personnalités ont signé une convention relative au financement et au pilotage des études préalables à ces travaux.

Sommaire :

- L'état des lieux de la mise à 2x3 voies de la rocade
- L'accord entre l'Etat et la CUB pour accélérer l'achèvement de la mise à 2x3 voies
- Un autre protocole d'accord en 2014

Annexes :

- les trafics en 2012
- les caractéristiques de la rocade

I - L'état des lieux de la mise à 2x3 voies de la rocade

La mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux est une opération, qualifiée par le Ministre chargé des Transports, comme « *essentielle pour garantir de bonnes conditions de circulation dans l'agglomération et participer ainsi à son dynamisme et à son attractivité économique* ».

Longue de 45 kilomètres, elle comporte 27 échangeurs et enregistre un trafic moyen quotidien élevé, variant selon les sections de 78 000 à 131 000 véhicules, dont 5 000 à 17 000 poids lourds, entraînant des périodes de congestion aux heures de pointe du matin et du soir.

En 2009, l'Etat a entrepris la mise à 2x3 voies de la rocade ouest entre les échangeurs 16 et 10. Avec un cofinancement de la CUB à hauteur de 25%, sur la période 2009-2012, ce sont plus de 42 M€ qui ont été mobilisés.

- Les travaux ont débuté dans le cadre du Plan de relance, par l'aménagement de l'échangeur 12, puis de l'échangeur autoroutier avec l'A63 (échangeur 15 - direction de Paris) et de la section entre les échangeurs 15 et 16.
- Début 2013 a commencé la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 15 et 13.
- Le montant des travaux est estimé au total à 142 M€.

II - L'accord entre l'Etat et la CUB pour accélérer l'achèvement de la mise à 2x3 voies

Compte tenu de l'encombrement de la rocade aux heures de pointe du matin et du soir, et compte tenu des nombreux projets d'urbanisation aux abords de cette voie qui auront des impacts importants sur le fonctionnement de la rocade, l'Etat et la CUB ont décidé aujourd'hui d'aller plus vite pour réaliser la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 10 et 4 dont le montant des travaux est estimé à 160 M€ (valeur 2013) et pour traiter des points singuliers de la rocade Est : l'aménagement des échangeurs 21 (pont F. Mitterrand) et 26 (RN89).

► **La convention signée le 25 juillet entre l'Etat et la CUB** permettra de mobiliser 4 M€ (50% Etat et 50% CUB) pour réaliser la totalité des études nécessaires au bouclage de la mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux. Elle prévoit :

- **la poursuite des études de niveau projet de la mise à 2x3 entre les échangeurs 16 et 10**, section qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2008, afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires pour terminer ce tronçon à échéance fin 2016 ;
- **l'accélération des études de la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 10 et 4** pour une enquête d'utilité publique en 2015, en intégrant dans les études les pistes d'action mises en évidence dans le cadre du Grenelle des Mobilités lancé fin 2011 par la CUB. L'objectif est de débiter les travaux sur cette section fin 2016 ;
- **le lancement des études pour améliorer le fonctionnement de deux « points durs » sur la rocade Est.** Le premier concerne l'accès au pont François Mitterrand en direction de Paris (échangeur 21 - rocade extérieur) et le deuxième concerne l'échangeur avec la RN89 (échangeur 26).
-
- Les études démarreront en 2014 et devraient permettre des premiers travaux au niveau de l'échangeur 21 en 2017.

► **Un autre protocole d'accord Etat-CUB interviendra au plus tard début 2014** pour préciser dans le cadre du prochain plan de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), les conditions et les modalités de financement des travaux issus de ces études. Ce protocole permettra de traduire la commune intention des parties pour l'achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux, sur la base d'une répartition du financement à parité entre l'Etat et la CUB.